



CAROLINE CHELLY PROPERTIES

Honoraires

au 1er décembre 2018

HONORAIRES DE VENTE

Mandat de vente ou de recherche exclusif :	3 % TTC
Mandat de vente ou de recherche simple :	4 % TTC

HONORAIRES DE LOCATION

HONORAIRES LOCATAIRE

Zone très tendue

(Paris et limitrophes Arrêté du 22 décembre 2010) : 12 €/m²

Zone tendue (Décret n° 2013-392 du 10 mai 2013) : 10 €/m² -

Autres zones : 8 €/m²

EDL (Etat des lieux) : 3 €/m²

HONORAIRES PROPRIETAIRE : 1 mois de loyer TTC + EDL 3 €/m²